

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos **Lettre N° 38** du 12/12/2008

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Année scolaire 2008-2009 : j'y pense et puis...je n'oublie pas ! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

CTPD du 28 novembre 2008

Au niveau de la carte scolaire, malgré les différentes interventions des syndicats pour tirer la sonnette d'alarme à propos de toutes les différentes mesures ministérielles concernant les RASED, la fin de la carte scolaire, le statut des EMF, les [EPEP](#)... l'Inspecteur d'Académie ne comprend pas pourquoi nous ne sommes jamais d'accord avec les directives de notre ministre ??? Le SNUipp 67 a fait une déclaration pour le premier degré ainsi que la FSU pour les collèges et lycées, à lire [ici](#).

Les réponses apportées en ce qui concerne la mise en place des EPEP dans notre département nous inquiètent fortement. « Oui, je mettrai en place les EPEP, si la loi passe en janvier et ce pour la rentrée de 2009 », a affirmé l'Inspecteur d'Académie. Le SNUipp s'oppose depuis déjà plusieurs années à cette implantation de nouveaux réseaux et d'écoles à l'anglo-saxonne que l'on veut nous imposer.

Le SNUipp67 a écrit au député-maire M. REISS afin qu'il retire ce projet de loi ainsi qu'aux sénateurs et députés du Bas-Rhin. Au niveau national, il en est de même. Pour en savoir plus sur les Etablissements Publics d'Enseignement primaire, cliquez [ici](#).

Même si l'examen de cette proposition de loi est repoussé (annonce du 10 décembre)...les dangers subsistent ! Ce report doit être mis à profit pour que tout le monde puisse se saisir du dossier et s'informer des implications qu'il aura dans notre quotidien d'enseignant... Inscrivez-vous dès maintenant à la Réunion d'Infos syndicales « [spécial EPEP](#) ». Les directeurs, mais également les adjoints sont invités, **même sans être syndiqué(e)**, à débattre sur les nouveaux statuts de directeur, sur le recrutement des personnels, sur le chef hiérarchique... **le mercredi 21 janvier**, à la maison des syndicats, rue Sédillot à Strasbourg. [Que faire](#) pour y participer ?

Un sujet tabou en Alsace : les langues... ont été également évoquées par le SNUipp 67 lors de ce CTPD :

On nous promet pour la rentrée prochaine une très forte hausse en bi-lingue, de 7,8%. Il est prévu de passer à 15% le plus rapidement possible : ce sont les objectifs de la convention passée avec l'Allemagne.

Par contre pour l'enseignement de l'anglais dans le département M. l'Inspecteur d'Académie a assuré qu'il laisserait l'anglais dans les quelques rares écoles du département où celui-ci est enseigné... ouf ! On avait pourtant compris que, dans certaines écoles, l'anglais serait interdit à la rentrée prochaine ?? (tenez-nous au courant...)

MERCI à Base-Elèves : grâce à sa mise en place dans ce département d'une manière drastique « sans état d'âme », le compte est bon ! – **1690 élèves** à la rentrée... sans commentaires. Le Bas-Rhin va-t-il être récompensé pour bonne conduite ?

CDEN du Lundi 1^{ER} Décembre 2008

La commission Départementale de l'Education Nationale s'est déroulée dans un climat houleux...

La FCPE ainsi que les trois syndicats majoritaires du département se sont associés pour faire [une déclaration commune](#) sur la politique actuelle du gouvernement.

Le SNUipp67 a fait une déclaration en direction des municipalités à propos des dangers liés à la mise en place des EPEP (extraits de la [lettre ouverte à M.REISS](#) député-maire de Niederbronn qui propose une proposition de loi pour le parlement).

Un logement pour les enseignants du premier degré en grande difficulté financière : le SNUipp67 a proposé aux municipalités du Bas-Rhin de mettre à disponibilité un logement vacant pour les enseignants débutants ainsi que les enseignants en très grande difficulté financière. La proposition a été jugée intéressante et sera transmise à toutes les municipalités par l'intermédiaire du représentant des communes M.Claude RISH, maire d'Orschwiller. Nous savons qu'il existe des logements vacants ; il suffit que vous nous le fassiez savoir, nous nous mettrons en contact alors avec les mairies. Voici [notre déclaration](#).

Déclaration de notre Inspecteur d'Académie à propos des subventions attribuées aux écoles privées du département : « L'école privée est un service public » comprenez qui pourra....

Réunions d'infos syndicales : Circulaires des IEN...tout et...n'importe quoi !

Lu dernièrement dans la circulaire d'un IEN :

-« *L'enseignant fera parvenir à l'IEN une fiche d'absence (...) et le courrier annonçant sa décision de participer à la réunion syndicale dix jours auparavant* »

En fait il faut informer votre IEN **une semaine** avant la RIS.

-« *Si la réunion est organisée un mercredi durant lequel ne se déroule pas d'action de formation, l'enseignant n'est pas tenu d'informer l'IEN* »

Il faut toujours informer l'IEN, votre supérieur hiérarchique, de votre participation car ces heures sont déductibles de vos obligations de services. Il doit donc en être informé.

-« *A compter de janvier le temps de formation syndicale ne sera plus déductible des animations pédagogiques de circonscription* »

C'est un point de vue...qui n'est pas le nôtre ! Les heures de RIS (6 heures maxi par année scolaire) sont déduites du temps dû pour les obligations de service hors présence des élèves.

Chacun peut donc choisir de déduire le temps passé en RIS soit des 24h prévues pour la concertation en équipe et avec les parents ou/et des 18 h d'animations pédagogiques et même, si vous le voulez, des 2 demi-journées que nous devons pour le jour de solidarité.

PERSONNE ne pourra vous le reprocher...le SNUipp veillera à ce que vos DROITS soient respectés. Dans les autres départements les enseignants peuvent décompter ces heures de RIS comme ils le veulent ! Il n'y a aucune raison d'accepter les pressions et les intimidations.

Le décret de 1982 qui régit le droit aux infos syndicales est valable sur tout le territoire, il n'y a pas (encore) de loi d'exception dans le Bas-Rhin !

Elections professionnelles : les raisons du succès du SNUipp

André Robert, sociologue à l'université « Lyon II » et spécialiste du syndicalisme enseignant, explique les raisons du succès du SNUipp aux dernières élections : [Lire son analyse](#).

Réunions d'infos syndicales deuxième trimestre : calendrier

La présence à une réunion d'info syndicale est à décompter du quota des 18 heures dues pour les animations pédagogiques ou de n'importe quel autre quota d'heure faisant partie des obligations de service (hors présence élèves). Même s'il s'agit d'une « animation obligatoire » vous pouvez venir à la RIS. Vous avez droit à 2 x 3h sur votre crédit d'heures. Les IEN sont informés que, même si vous êtes inscrit à 18h d'animation, vous êtes susceptibles de ne pas atteindre ce quota.

Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

Si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS, indiquez à votre IEN, dans le courrier, celle qui est « remplacée » par la RIS

Si vous ne souhaitez pas « manquer » une animation pédagogique vous pouvez déduire les 3h de participation à une RIS de votre quota de 24h/annuelles prévues pour la concertation avec les parents et les conseils de maîtres et de cycles.

En cas de « soucis » contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole Elémentaire INGWILLER	Mercredi 14 janvier 2009	Rue des Ecoles INGWILLER	9h-12h
Ecole Elémentaire DRULINGEN	Mercredi 21 janvier 2009	Rue de l'école DRULINGEN	9h-12h
Maison des syndicats STRASBOURG « Spéciale EPEP »	Mercredi 21 janvier 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h-12h
Ecole Elémentaire SCHIRMECK	Mercredi 28 janvier 2009	2 place de la gare SCHIRMECK	9h-12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux...il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence) **une semaine avant** la date de la réunion.

CAPD « Promotions » reportée au ?????

La date approche...puis recule....du coup il est encore temps !

syndiqué(e)s ou non ...vous pouvez télécharger, [ICI](#), votre fiche de suivi syndical et nous la renvoyer pour que nous suivions votre dossier lors de cette CAPD.

Les enseignants qui nous font parvenir leur fiche de suivi seront informés dès la fin de la CAPD.

La CAPD ne pourra avoir lieu le 18 décembre...car, malgré le travail et le dévouement des membres de la division du personnel de l'IA, les commissaires paritaires des organisations syndicales qui siègent à la CAPD n'ont pu avoir communication des documents de travail en temps et en heure.

En effet les textes prévoient que les élus du personnel aient les documents de travail au moins une semaine avant la CAPD.

Les **suppressions de postes à l'IA** ne permettent plus au personnel « administratif » de travailler dans de bonnes conditions...du coup les élus du SNUipp67, du SE-Unsa, du SGEN-Cfdt et du SNE-CSEN ont décidé de demander un report de la CAPD .

Message en direction de nos IEN

Oui, certains d'entre vous, nous le savons, soutiennent et comprennent le mécontentement qui se lève dans la communauté éducative. Certains d'entre vous nourrissent , comme les enseignants et les parents d'élèves, des craintes fondées sur le devenir de l'Ecole Publique, Laïque et Gratuite et ne peuvent cautionner les réformes actuelles.

Certains le pensent ... d'autres le disent. Vous trouverez en lien, [la Motion des IEN du Val d'Oise](#) et [le courrier que les inspecteurs du SNPI-FSU](#) viennent d'écrire au Ministre et aux Parlementaires.

Informations nationales

RASED : Continuons à agir !...25000 signatures ...ce n'est pas fini !

Continuez à signer massivement **la pétition pour sauver les RASED** à l'initiative d'un certain nombre d'organisations : SNUipp-FSU, SGEN-CFDT, SE-Unsa, SUD Education, SNUDI-FO, SMedEN-FO, FNAME, FNAREN, AFPEN.

Vous la trouverez en ligne à l'adresse suivante : <http://www.sauvonslesrased.org/>

Aide Personnalisée et « Service non fait »

La mise en place de l'aide personnalisée se fait dans la confusion, suscite de nombreuses difficultés et inquiétudes liées à son organisation et son efficacité, voire de vives critiques que l'annonce de la suppression des RASED n'a fait qu'exacerber.

Dès la rentrée, le SNUipp a mis en place un dispositif de suivi et a demandé un bilan qualitatif au ministère qui n'a toujours pas répondu.

Au terme de ce premier trimestre, le SNUipp a appelé à suspendre l'aide personnalisée du 8 au 18 décembre et à utiliser ce temps pour rencontrer les parents, effectuer un bilan prenant en compte les élèves, les familles et les enseignants et intervenir auprès des inspections académiques et du ministère.

Dans certains départements, des écoles – des enseignants – sont entrés en RESISTANCE !

Plusieurs inspecteurs d'Académie se sont adressés aux directeurs et directrices en assimilant le refus de mettre en place l'aide personnalisée à un service non fait, ce qui se traduirait par une ou plusieurs retenues de salaire.

Le SNUipp intervient auprès du cabinet du ministre pour soutenir les enseignants concernés et vérifier auprès du cabinet d'avocats la légalité de cette menace.

Nous vous invitons à nous communiquer en urgence par retour de courrier toute mesure analogue.

Le SNUipp67 invite chaque école à remplir un [questionnaire disponible](#) sur son site, questionnaire qui sera traité aux niveaux départemental et national.

Il fera un bilan du dispositif de l'aide personnalisée, fera des propositions de nouvelles modalités de prise en charge des élèves en difficulté, afin de peser sur l'avenir et la réussite de tous les élèves.

Il appelle les enseignants des écoles à multiplier les initiatives avec les parents d'élèves pour obtenir une autre politique éducative et budgétaire.